

**Dahir portant promulgation de la loi
n°16-24 portant approbation de l'Accord
entre le gouvernement du Royaume du
Maroc et l'Agence universitaire de la
francophonie, relatif aux facilités et
avantages de la Direction régionale Afrique
du Nord et du Bureau national de l'Agence
universitaire de la francophonie au Maroc,
fait à Rabat le 7 septembre 2022.**

Dahir n°1-25-28 du 21 chaabane 1446 (20 février 2025)
portant promulgation de la loi n° 16-24 portant
approbation de l'Accord entre le gouvernement du
Royaume du Maroc et l'Agence universitaire de la
francophonie, relatif aux facilités et avantages de la
Direction régionale Afrique du Nord et du Bureau
national de l'Agence universitaire de la francophonie
au Maroc, fait à Rabat le 7 septembre 2022.¹

LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Constitution, notamment ses articles 42,50 et 55 (paragraphe 2),

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

Est promulguée et sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la loi n° 16-24 portant approbation de l'Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Agence universitaire de la francophonie, relatif aux facilités et avantages de la Direction régionale Afrique du Nord et du Bureau national de l'Agence universitaire de la francophonie au Maroc, fait à Rabat le 7 septembre 2022, telle qu'adoptée par la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers.

Fait à Rabat, le 21 chaabane 1446 (20 février 2025).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

1- Bulletin officiel N° 7384 – 5 ramadan 1446 (6-3-2025), p 367.

LOI N° 16-24

**PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD ENTRE LE
GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC ET L'AGENCE
UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE, RELATIF AUX
FACILITES ET AVANTAGES DE LA DIRECTION REGIONALE
AFRIQUE DU NORD ET DU BUREAU NATIONAL DE L'AGENCE
UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE AU MAROC, FAIT A
RABAT LE 7 SEPTEMBRE 2022**

Article unique

Est approuvé l'Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et l'Agence universitaire de la francophonie, relatif aux facilités et avantages de la Direction régionale Afrique du Nord et du Bureau national de l'Agence universitaire de la francophonie au Maroc, fait à Rabat le 7 septembre 2022.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7384 du 5 ramadan 1446 (06 mars 2025).